

L'ESPACE VERT MUNICIPAL – NOVEMBRE 2007

Ah l'hiver!

Lorsque vous lirez cette chronique, la première neige aura peut-être déjà tombée, rendant le décor magique. Nous nous permettons de vous faire ces petits rappels hivernaux!

Votre abri temporaire pour automobile devra être situé à au moins 3m (10 pieds) de l'emprise de la rue, recouvert d'une toile uniforme et en bon état. Il pourra demeurer en place jusqu'au 1^{er} mai de la prochaine année.

Lors de vos travaux de déneigement, ne pas disposer votre neige sur les trottoirs et sur la voie publique. Éviter également de l'envoyer chez votre voisin...

Si vous installez des protections hivernales pour vos arbres et arbustes, veuillez le faire de façon à ce que cela ne devienne pas un obstacle à la visibilité des automobilistes surtout aux intersections.

Si votre propriété est desservie par une installation septique et/ou un puits, éviter de circuler sur la fosse et l'élément épurateur ainsi que les conduites qui les relient ou sur les canalisations d'eau, ceci dans le but d'éviter le gel.

Et surtout soyez prudent dans vos déplacements!

Hydro-Québec, un partenaire du milieu

La période hivernale est propice à une grande consommation d'électricité. Afin de vous aider à réduire votre consommation d'énergie, Hydro-Québec a mis en place un programme appelé « Le diagnostic résidentiel Mieux Consommer ». Ce programme consiste à faire l'évaluation de la consommation d'énergie de votre résidence. Après avoir retourné votre formulaire rempli, un diagnostic vous sera retourné par Hydro-Québec sous forme de recommandations personnalisées. **Cette participation vous permet d'obtenir 2 ampoules fluocompactes et la chance de gagner une automobile hybride de marque Chevrolet Malibu 2008.** Vous pouvez vous procurer le formulaire en téléphonant au 1-800-ENERGIE (1-800-363-7443) ou en ligne sur le site d'Hydro-Québec à http://www.hydroquebec.com/residentiel/description_diagnostic.html. **La municipalité vous encourage fortement à participer en grand nombre à ce programme. Effectivement pour chaque formulaire complété par un abonné un montant de 30\$ (formulaire papier) et de 35\$ (formulaire en ligne) sera mis dans un fond qui sera versé à la municipalité pour que cette dernière puisse réaliser des projets mobilisateurs destinés aux résidents.** Ces projets doivent s'inscrire dans un des 4 domaines suivants : la culture, les sports et les loisirs, l'environnement et les activités communautaires. En participant, tout le monde est gagnant!

Hydro-Québec désire également informer de plus en plus ses abonnés sur les travaux qu'elle exécute dans le milieu. C'est pourquoi, dans le but d'offrir le meilleur service possible à ses clients, Hydro-Québec désire vous informer qu'elle réalisera au cours de l'année prochaine (printemps 2008) des travaux de déboisement sélectif (3 à 6,5 mètres de part et d'autre du centre ligne). principalement autour du Lac aux Sables, Lac des Américains, Lac Simon, Lac Huron et dans le secteur d'Hervey Jonction.

Le déboisement sélectif consiste en une intervention qui implique la coupe au ras du sol (5 cm au-dessus de la plus haute racine) des arbres présents dans une portée (espace entre deux poteaux) de la ligne de distribution de l'électricité. Toutefois, le déboisement sélectif exclut certaines espèces de la coupe; les espèces dont le port à maturité ne risque pas de s'insérer à l'intérieur des distances critiques du réseau HQ (Vinaigrier, sureau, aulne, viorne, etc...) Les résidus de coupes sont laissés sur place en andains ou déchiquetés et le bois commercial empilé. Ces travaux ont pour but de réduire la charge de travail en élagage, de faciliter l'accès des travailleurs sur le réseau et d'assurer la qualité du service électrique.

En vous souhaitant malgré tout une belle saison hivernale!

Environnement vôtre !

Katy et Danny, vos inspecteurs en bâtiment et en environnement